
LA MISSION DE SECURITE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Deux officiers de police sont détachés du Ministère de l'Intérieur au Ministère de la Culture et de la Communication pour y mener une mission de prévention. L'un est placé auprès de la direction des musées de France et l'autre auprès de la direction de l'architecture et du patrimoine.

Missions :

- ✓ Un rôle d'expertise des risques encourus par les sites afin d'établir des recommandations
- ✓ Une activité de formation et de sensibilisation des propriétaires à la protection des bâtiments et du mobilier
- ✓ Une coopération avec les services de police et de gendarmerie (échanges d'informations sur les vols, liens avec l'Office Central de trafic des Biens Culturels etc ...)

Plus d'une centaine de lieux protégés au titre des Monuments Historiques ou renfermant des objets protégés à ce titre sont « audités » chaque année. Cette assistance technique est prodiguée aux propriétaires publics (Etat, collectivités territoriales et communes) ainsi qu'aux propriétaires privés..

Les préconisations doivent répondre à la réalité du « terrain », en tenant compte de contraintes diverses et variées. « Adaptabilité » et « pragmatisme » doivent être les maîtres mots, sachant que des mesures simples et peu coûteuses peuvent être souvent très efficaces et dissuasives.

La sûreté est à envisager d'une manière globale. La présence humaine, les conditions d'exploitation du monument, les protections physiques et les éventuelles détections électroniques sont complémentaires et contribuent ensemble, à la protection du bâtiment.

Si des aménagements et des installations sont à prévoir, des subventions peuvent être allouées par l'Etat ou les collectivités territoriales.

Contact :

Eric Blot, Conseiller sûreté des patrimoines
6 rue des Pyramides – 75041 Paris Cedex
01 40 15 79 84
eric.blot@culture.gouv.fr

Site ressource :

- ✓ <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-biensculturels.htm>
- ✓ <http://www.culture.gouv.fr/culture/securite-biensculturels/data/catalogue.pdf>

